

En 1812, le bail emphytéotique de la baronnie de Portneuf est repris par la société *Coltman and Hale*, issue de l'association des frères John Coltman (mort en 1812) et William Bachelor Coltman (mort en 1826) avec Edward Hale (1789-1862). À la mort du dernier des frères Coltman à Londres, Hale devient le seul actionnaire de la compagnie et le seigneur emphytéote de Portneuf, jusqu'au terme du bail en 1851. Trois ans plus tard, le régime seigneurial est aboli.

### LE SEIGNEUR EDWARD HALE

Le seigneur emphytéote de la baronnie de Portneuf et de la seigneurie de Sainte-Croix, Edward Hale, est un homme d'affaires prospère. Né dans le Yorkshire, en Grande-Bretagne, il s'installe à Québec en 1810. À partir de 1814, il vit alternativement à Québec et dans la région de Portneuf. Il exploite les moulins des Ursulines et démontre un vif intérêt pour le commerce du bois,



les pâtes et papiers, la construction maritime et l'administration de la baronnie. Il occupe aussi la charge de maire de Cap-Santé et fait partie du Conseil spécial du Bas-Canada, une instance délibérante non élue créée en 1838 et dissoute avec la proclamation de l'Acte d'Union en 1841. Décédé à Québec en 1862, Hale ne laisse pas de descendance directe. Selon le recensement de 1851, c'était un célibataire vivant avec deux domestiques.

### UNE MAISON DEVENUE MANOIR

La maison devenue manoir seigneurial est construite à une date inconnue, entre 1762 et 1788, pour le censitaire Jacques-Alexis Delisle, sur une portion de l'ancien domaine de la baronnie de Portneuf. Elle est habitée de 1837 à 1845 par la famille du notaire, juge de paix et capitaine de milice Paul Bigué (1787-1846).

En 1845, la maison est acquise par le seigneur emphytéote Edward Hale et devient le manoir de la Baronnie-de-Portneuf. Hale fait alors agrandir la maison vers l'est. C'est dans cette nouvelle partie de sa résidence qu'il aménage son bureau, gère ses affaires personnelles et reçoit ses censitaires venant payer le cens et autres redevances. En 1851, le bail emphytéotique vient à terme. Hale continue d'habiter le manoir et de percevoir les arrérages qui lui sont dus jusqu'en 1861.



Le manoir de la Baronnie-de-Portneuf est un bon exemple de la maison d'inspiration française. De plan rectangulaire, ce bâtiment s'élève sur un étage et demi et est coiffé d'un toit à deux versants droits. Sa charpente en madrier sur madrier posé sur le cant est revêtue de planches de bois posées à clin et de planches cornières. Une cheminée centrale assure alors le chauffage.

Le manoir subit toutefois quelques changements au fil du temps. Il est notamment modifié selon l'architecture d'inspiration néoclassique au moment de son agrandissement. Une galerie est alors ajoutée à la façade.

L'essentiel du décor intérieur remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que le manoir est habité par Marie-Joséphine Sandfield Macdonald, fille de John Sandfield Macdonald (1812-1872), ancien premier ministre du Canada-Uni et de l'Ontario. Les plafonds à caissons et les panneaux d'assemblage moulurés comptent parmi les éléments les plus intéressants de ce décor.



## MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

Le manoir de la Baronnie-de-Portneuf possède une valeur de rareté liée à son utilisation comme manoir de baronnie. D'abord simple résidence construite entre 1762 et 1788 pour le censitaire Jacques-Alexis Delisle, le bâtiment sert de manoir seigneurial de 1845 à 1851, lorsque Edward Hale, seigneur emphytéote, le fait agrandir et l'habite. L'intérêt historique du manoir de Portneuf repose sur le fait qu'il est le seul manoir subsistant des trois baronnies (Longueuil, Portneuf et des Islets) créées en Nouvelle-France. La seigneurie de Portneuf est érigée en baronnie en 1681 lorsque son nouveau propriétaire, René Robinau de Bécancour, est honoré de ce titre. Sur le plan architectural, le bâtiment représente un bel exemple de structure en madrier sur madrier posé sur le cant.

Le manoir de la Baronnie-de-Portneuf a été reconnu monument historique le 23 juin 2005 par la ministre de la Culture et des Communications.

Il a également été cité monument historique le 8 juin 1998 par la Ville de Portneuf.

## ADRESSE

Le manoir de la Baronnie-de-Portneuf est situé au 100, 1<sup>re</sup> Avenue, à Portneuf.



*Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois*

*Le Québec possède un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels a pour objet d'assurer l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur de ses éléments les plus significatifs et les mieux conservés. À cette fin, elle permet au gouvernement de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître comme biens culturels des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.*

*Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.*

**La collection Les carnets du patrimoine vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites auxquels un statut a été attribué en vertu de la Loi sur les biens culturels.**

**Direction de la Capitale-Nationale**  
225, Grande Allée Est, rez-de-chaussée, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Photographies  
Le manoir vers 1925. Photo tirée de *Vieux manoirs, vieilles maisons*, Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1927.  
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Jean-François Rodrigue, 2006 et 2007.  
Lucarne : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Louis-Richard Fortier, 2006.

Impression : 2007

Culture,  
Communications et  
Condition féminine

Québec



## LE MANOIR DE LA BARONNIE-DE-PORTNEUF

*Capitale-Nationale*



Design : Vallières Communication

## LA BARONNIE DE PORTNEUF

Pendant le Régime français, trois seigneuries sont érigées en baronnies : des Islets, Portneuf et Longueuil. Le manoir de la Baronnie-de-Portneuf est le seul manoir à témoigner de l'existence en Nouvelle-France de ce type particulier de seigneurie.

La seigneurie de Portneuf est originellement concédée en 1647. Elle est érigée en baronnie en 1681, lorsque le seigneur René Robinau de Bécancour (vers 1625-1699), premier grand voyer de la Nouvelle-France, est fait baron par Louis XIV (1638-1715). Le grand voyer était, à cette époque, un officier chargé de l'administration générale des voies publiques.

En 1744, la baronnie est vendue aux Ursulines de Québec. Elle est administrée par l'entremise d'agents seigneuriaux. En 1801, les Ursulines louent par un bail emphytéotique de 50 ans la baronnie de Portneuf, la seigneurie de Sainte-Croix et leurs moulins au négociant Mathew Macnider (avant 1761-vers 1804).

Québec